



COMMUNE DE LA ROCHE-JAUDY -CONSEIL MUNICIPAL- Séance du 24 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 24 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de LA ROCHE-JAUDY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la Roche-Jaudy, sous la présidence de Jean-Louis EVEN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Etaient présents : BONIFAY Paul, CATHELINE Yann, CHAROUSSET Annick, COADIC Danièle, COADIC Marie-Laure, COLIN Guillaume, CORDONNIER Laurent, DUGUAY Elodie, EVEN Jean-Louis, EVEN Marie, GAREL Romain, GAUTHERON Claudine, JEGOU Marie-France, LE DU Didier, LE ROUX Michel, LUCO Alain, MERLE Renaud, MEUR Jean-Luc, OLLIVIER-HENRY Julien, TOUPIN Aziliz, VARNIER Anaïs

Procurations : COLIN Sandrine pour COLIN Guillaume, CORBEL Tugdual pour GAREL Romain, FERRIER Florence pour COADIC Danièle, PIAT Sophie pour COADIC Marie-Laure, PRIGENT Jean-Yves pour LUCO Alain, SALIC Mireille pour MERLÉ Renaud

Absents :

Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 18 septembre 2026

Secrétaire de séance : GAREL Romain

Délibération 70 – 20260924_25

Acquisition parcelle 22264 AD 120

Dans le cadre du projet d'urbanisme 2026 – 2032, la commune de la Roche-Jaudy doit acquérir la maîtrise foncière de la parcelle n°22264 AD 120 appartenant à la famille ROSTREN. Cette parcelle est intégrée dans une Opération d'Aménagement Programmées du PLUIH de Lannion Trégor Communauté.

Il est proposé d'acquérir cette parcelle au prix de 13 € le m²

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2241-1 et suivants relatifs à la gestion du domaine communal,

Le Conseil Municipal, à la l'unanimité des votants (4 abstentions : Aziliz Toupin, Yann Catheline, Annick Charousset, Julien Ollivier-Henry)

APPROUVE le principe de l'acquisition de la parcelle 22264 AD 120 pour 13 € du m², soit 89 700 € pour 6 900 m² à M. Pierre-Jean ROSTREN, M. Lionel ROSTREN et Mme Stéphanie ROSTREN

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à engager la procédure nécessaire à cette acquisition et à signer tout acte ou document relatif à cette opération,

INDIQUE que cette acquisition sera réalisée dans le cadre du budget annexe de lotissement « programme immobilier»

Fait à la Roche-Jaudy

le 25/09/2026

Le secrétaire de séance
Romain GAREL



Le Maire
Jean-Louis EVEN

